

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01513

Numéro SIREN : 513 814 061

Nom ou dénomination : 2 B 3

Ce dépôt a été enregistré le 03/05/2022 sous le numéro de dépôt 11269

« 2 B 3 »

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 15.000 €
Siège social : 3 Villa de Villiers
92200 NEUILLY SUR SEINE
513.814.061 RCS NANTERRE
SIRET : 513.814.061.00026
APE : 7022Z

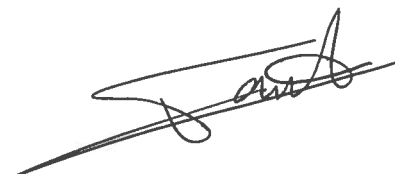
COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 30 SEPTEMBRE 2021

-:-:-:-

Bilan, Compte de résultat, Annexe

Certifié sincère.
Le Président



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU 2 B 3</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>3 Villa de Villiers 92200 NEUILLY SUP SEINE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>5 1 3 8 1 4 0 6 1 0 0 0 2 6</u>		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, <u>30/09/2021</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3					
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG				
		Fonds commercial (1) AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
		Terrains AN	AO				
		Constructions AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles AT	12 775	AU	5 316	7 458	
		Immobilisations en cours AV		AW			
		Avances et acomptes AX		AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
			Autres participations CU	132 390	CV		132 390
			Créances rattachées à des participations BB	54 447	BC		54 447
	Autres titres immobilisés BD		250 000	BE		250 000	
	Prêts BF		BG				
	Autres immobilisations financières* BH	7 947	BI		7 947		
	TOTAL (II) BJ		457 560	BK	5 316	452 243	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM				
		En cours de production de biens BN	BO				
		En cours de production de services BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis BR	BS				
		Marchandises BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	34 418	BY		34 418	
		Autres créances (3) BZ	1 726 759	CA		1 726 759	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	2 935 810	CE	1 024	2 934 785	
		Disponibilités CF	227 119	CG		227 119	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	18 528	CI		18 528	
TOTAL (III) CJ		4 942 636	CK	1 024	4 941 611		
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW							
Primes de remboursement des obligations (V) CM							
Ecarts de conversion actif* (VI) CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		5 400 197	IA	6 341	5 393 855		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an	CR			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations	Non recensée	Stocks :	Non recensée	Créances : Non recensée		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU 2 B 3		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15 000.....)	DA	15 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	5 219 282	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(18 405)	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	5 217 376
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	138 960	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	25 199	
	Dettes fiscales et sociales	DY	12 318	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	176 479	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 393 855	
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	176 479		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII			

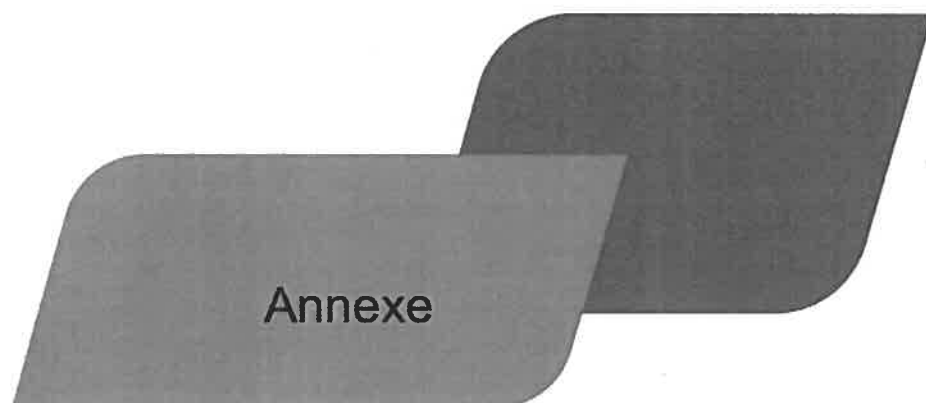
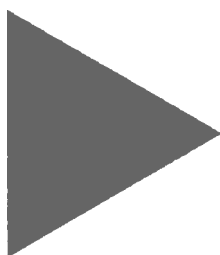
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 2 B 3		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *	
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services * }	FD	FE	FF	
		FG	FII	FI	128 076
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	128 076
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	8 635
	Autres produits (1) (11)			FQ	1 806
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	99 519
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	4 633
	Salaires et traitements*			FY	44 534
	Charges sociales (10)			FZ	16 878
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions* }		GA	77
				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD		
	Autres charges (12)			GE	11
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	165 653
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(27 134)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	3 843
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	6 096
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	9 940
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	9 940
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(17 194)

(RENVIS - voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SASU 2 B 3		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			IIA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			IIB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			IIC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			IID		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			IIIE	293	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			IIIF	918	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			IIIG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			IIII	1 211	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				IIH	(1 211)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	IIJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	IIK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VI)				IIIL	148 459	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				IIIM	166 865	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				IIIN	(18 405)	
RENOVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			IIIO	1 686
	(2) Dont	produits de locations immobilières			IIIV	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IIIG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			IIHP	
		- Crédit-bail immobilier			IIHQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IIII	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IIIJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IIIK	
	6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			IIIX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			IIIC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			IIID	
	(9)	Dont transferts de charges			IIAI	8 635
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			IIA2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			IIA3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			IIA4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9			
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Pénalités, amendes fiscales et pénales			293		
	Autres charges			918		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 2 B 3

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2021, dont le total est de 5 393 855 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 18 406 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Aucun élément significatif n'est intervenu au cours de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 775			12 775
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	12 775			12 775
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	132 391	54 447		186 838
- Autres titres immobilisés	250 000			250 000
- Prêts et autres immobilisations financières	7 948			7 948
Immobilisations financières	390 338	54 447		444 785
ACTIF IMMOBILISE	403 114	54 447		457 561

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS 2B3C 92200 NEUILLY SUR SEINE	15 000	-86 089	100,00	-2 958
SAS 2B3DA 91600 SAVIGNY SUR ORGE	30 000	-90 549	95,00	-13 462
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	43 500	43 500	1 720 810		
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 239	78		5 317
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	5 239	78		5 317
ACTIF IMMOBILISE	5 239	78		5 317

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 842 101 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	54 447		54 447
Prêts			
Autres	7 948		7 948
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	34 419	34 419	
Autres	1 726 759	1 726 759	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	18 529	18 529	
Total	1 842 101	1 779 707	62 395
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 000,00 euros décomposé en 150 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 176 479 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	7 948	7 948		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 200	25 200		
Dettes fiscales et sociales	12 319	12 319		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	131 013	131 013		
Produits constatés d'avance				
Total	176 479	176 479		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	131 013			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 131 013 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - Factures non parvenu	14 249
Dettes provis. pr congés à payer	326
Charges sociales s/congés à payer	99
Autres charges à payer	3 051
Total	17 725

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Location véhicule	1 299		
Loyer	9 882		
Assurance Tontine	7 347		
Total	18 529		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 434 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Résultat financier

	30/09/2021	30/09/2020
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 843	
Reprises sur provisions et transferts de charge	6 097	5 336
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	9 940	5 336
Dotations financières aux amortissements et provisions		7 122
Intérêts et charges assimilées		236
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		5 336
Total des charges financières		12 694
Résultat financier	9 940	-7 358

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
791000 - Transfert de charges d'exploitation	8 636	
	8 636	
Total	8 636	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2015, la société SASU 2 B 3 est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SASU 2 B

Notes sur le compte de résultat

3. Elle agit en qualité de tête de groupe.

« 2 B 3 »

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 15.000 €
Siège social : 3 Villa de Villiers
92200 NEUILLY SUR SEINE
513.814.061 RCS NANTERRE
SIRET : 513.814.061.00026
APE : 7022Z

PROPOSITION D'AFFECTATION DE RESULTAT
EXTRAIT DU TEXTE DES DECISIONS

DEUXIEME DECISION

Il est proposé à l'associé unique d'affecter la perte comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à 18.405,88 € en totalité au débit du poste « Autres réserves ».

Etant rappelé que, suivant décision en date du 23 décembre 2021, l'associé unique a décidé de mettre en distribution une somme de 650.000 € prélevée à due concurrence sur le poste « Autres réserves ».

-:-:-:-

AFFECTATION DU RESULTAT

DECISIONS A CARACTERE ORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 MARS 2022

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

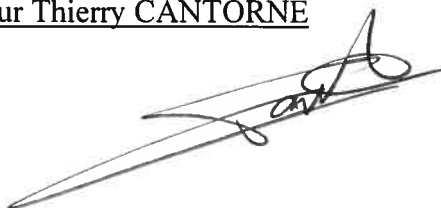
L'associé unique décide d'affecter la perte comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à 18.405,88 € en totalité au débit du poste « Autres réserves ».

Etant rappelé que, suivant décision en date du 23 décembre 2021, l'associé unique a décidé de mettre en distribution une somme de 650.000 € prélevée à due concurrence sur le poste « Autres réserves ».

CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

Monsieur Thierry CANTORNE



S.A.S. 2b3
3 Villa de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

S.A.S. au capital de 15 000 €
R.C.S. : Nanterre 513 814 061

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 Septembre 2021

S.A.S. 2b3
3 Villa de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

S.A.S. au capital de 15 000 €
R.C.S. : Nanterre 513 814 061

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 Septembre 2021

A l'associée unique de la société 2b3,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la *S.A.S. 2b3* relatif à l'exercice clos le *30 Septembre 2021* tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Autres créances :

Au 30 septembre 2021, les comptes courants des filiales du groupe sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 1 721 milliers d'euros soit 32 % du total de l'actif.

Notre appréciation de cette évaluation s'est fondée sur les modalités de comptabilisation et de suivi de ces créances par la société.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Valider la réciprocité des comptes courants avec les comptes des sociétés concernées ;
- Vérifier le caractère recouvrable de ces créances, en s'entretenant avec la direction sur les perspectives d'exploitation des filiales ;
- Valider les modalités de rémunération de ces créances avec les conventions signées entre les sociétés ;

Trésorerie et comptes rattachés :

Au 30 septembre 2021, les comptes de trésorerie sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 3 162 milliers d'euros soit 59 % du total de l'actif.

Notre appréciation de cette évaluation s'est fondée sur les modalités de comptabilisation et de suivi de ces comptes par la société.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Vérifier la valorisation des comptes à terme auprès des établissements bancaires ainsi que les modalités de rémunération ;

- Effectuer une demande de circularisation auprès de l'établissement bancaire de la société afin de connaître les signataires sur les comptes, les soldes des comptes bancaires ouverts, les éventuelles garanties et engagements consentis ;
- Vérifier les rapprochements entre le solde comptable et le solde bancaire ;

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relative aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de Commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit

face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Argenteuil, le 15 mars 2022

EFICO
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Johanne Aubry
Associée